|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.2** | **Document C18/10-F** |
| **8 février 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| RAPPORT SUR LA CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENTDES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-17) |

|  |
| --- |
| RésuméLa septième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17) s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017. Le présent document contient un rapport de synthèse sur les conclusions de cette Conférence à l'intention du Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport de synthèse de la CMDT‑17.Tous les documents de la Conférence peuvent être consultés sur la page du site web de l'UIT consacrée à la [CMDT-17](http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Pages/default.aspx).\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Rapport final de la CMDT‑17*](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0115/fr) |

Introduction

1 La septième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-2017) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017 sur le thème "Les TIC au service des objectifs de développement durable" (ICT④SDGs). Elle a réuni 1 368 participants issus de 134 Etats membres, 62 Membres du Secteur de l'UIT-D, 10 établissements universitaires, ainsi que des observateurs de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. La Conférence a été présidée par l'argentin M. Oscar Martín González. On trouvera la liste des [responsables de la Conférence](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0054/fr) ainsi que le [secrétariat de la Conférence](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0052/fr) en cliquant sur les liens correspondants.

2 La Conférence a été ouverte par M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est adressé aux participants par le biais d'un message de bienvenue retransmis par vidéo. Au cours des trois premiers jours de la CMDT-17 tenue à Buenos Aires, quatre séances plénières ont été consacrées au Segment de haut niveau, tribune privilégiée qui a réuni des représentants de haut rang des membres de l'UIT, afin qu'ils expriment leurs vues sur les nouvelles tendances du secteur des télécommunications/TIC et sur les questions d'importance stratégique pour le développement de ce secteur à l'échelle mondiale. Au total, 53 orateurs se sont adressés à la Conférence, parmi lesquels figuraient notamment un Vice-Premier Ministre, des ministres, des ministres adjoints et des vice-ministres, ainsi que des ambassadeurs. L'allocution du Directeur général de l'OMS, M. Tedros, a été prononcée en séance plénière à Buenos Aires par un représentant de l'OMS.

3 Au cours de la CMDT-17, des manifestations parallèles et des sessions de discussion éclair ont eu lieu sur 13 sujets liés au thème des TIC au service des objectifs de développement durable. En outre, deux tables rondes ministérielles et un gala ont été organisés pour célébrer le 25ème anniversaire de l'UIT-D. Tous les anciens directeurs du Bureau de développement des télécommunications (BDT) ont assisté aux célébrations.

Déclaration de Buenos Aires

4 En adoptant la Déclaration de Buenos Aires, les délégués de la CMDT-17 se sont déclarés déterminés à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, services et applications de télécommunication/TIC pour mettre en place et développer davantage la société de l'information, réduire la fracture numérique, mettre en oeuvre sans tarder les grandes orientations du SMSI et atteindre dans les meilleurs délais les objectifs et les cibles de développement durable. La Conférence a appelé les membres de l'UIT et les autres parties et parties prenantes intéressées à contribuer au succès de la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires.

Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT

5 La CMDT-17 a adopté la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 avec 4 objectifs auxquels sont associés 16 résultats et 17 produits.

• Objectif 1 – Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC.

• Objectif 2 – Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC.

• Objectif 3 – Environnement favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire propice au développement durable des télécommunications/TIC.

• Objectif 4 – Société numérique inclusive: Encourager le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour mobiliser les individus et les sociétés en faveur du développement durable.

Plan d'action de Buenos Aires (PABa)

6 Le Plan d'action de Buenos Aires (PABa) est conçu comme un instrument simple et détaillé, mais fonctionnel, de mise en oeuvre des objectifs stratégiques du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D), auxquels sont associés des résultats convenus, par le biais de la mise en oeuvre de produits.

7 Le PABa suit une structure axée sur les résultats, selon laquelle les résultats sont identifiés pour les objectifs. Les résultats indiquent si tel ou tel objectif est atteint. On entend par produits tous les produits et services que l'UIT-D mettra au point et fournira aux membres grâce au cadre de mise en oeuvre convenu dans ce Plan, pour atteindre les objectifs stratégiques correspondants de l'UIT-D. Les produits seront indiqués dans le plan opérationnel glissant de l'UIT-D chaque année. La structure du PABa suit celle du plan stratégique, de façon à assurer une certaine cohérence dans la hiérarchie et la coordination des différents outils et instruments de planification au sein de l'UIT (planifications stratégique, financière et opérationnelle).

8 Le PABa repose sur les objectifs indiqués dans la contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT. Pour chaque objectif, les informations suivantes sont données:

• Objectif.

• Résultats et indicateurs de performance correspondants.

• Produits et cadres correspondants de mise en oeuvre, comprenant, selon qu'il convient:

– des programmes;

– des initiatives régionales;

– des questions confiées aux commissions d'études.

• Références aux documents pertinents:

– Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires;

– Résolutions et Recommandations de la CMDT;

– grandes orientations du SMSI;

– objectifs de développement durable et cibles associées.

9 L'UIT-D mettra en oeuvre les produits (élaboration de produits et de services) dans le cadre des programmes, des initiatives régionales et des Questions confiées aux commissions d'études. Ces produits contribueront aussi à la mise en oeuvre des grandes orientations correspondantes du SMSI, des Résolutions et Recommandations de la CMDT ainsi que des ODD et des cibles associées.

Programmes

10 Les programmes offrent un mécanisme de coordination entre tous les éléments du cadre de mise en oeuvre et doivent permettre d'aider les membres à élaborer des produits, par exemple: politiques types, réglementations, stratégies, plans, cadres, procédures, lignes directrices, manuels, kits pratiques et systèmes de gestion de l'apprentissage; mécanismes économiques et financiers; outils de planification des réseaux et des fréquences et outils de gestion du spectre; orientations concernant l'évaluation de la conformité et les tests d'interopérabilité; travaux de recherche et analyse concernant les tendances pertinentes, notamment par le biais de l'élaboration de rapports, d'études de cas et de critères de référence et de la création de sites web; collecte et échange des bonnes pratiques et des normes techniques pertinentes; collecte et diffusion de données et de ressources; élaboration de bases de données et d'autres ressources en ligne, par exemple des plates-formes d'apprentissage et des portails; et matériel de renforcement des capacités, et de mettre ces produits à la disposition des membres.

11 En outre, les programmes prévoient la fourniture de services aux membres, par exemple des activités de renforcement des capacités ou de conseil dans les domaines juridiques, politiques, réglementaires et techniques, de plates-formes pour favoriser la coopération et des échanges entre les membres et les partenaires sur les questions pertinentes ainsi que la sensibilisation des membres aux principaux enjeux et aux grandes tendances. Les produits et services mis au point dans le cadre des programmes peuvent être utilisés par les membres au niveau national, sous‑régional, régional ou mondial.

12 Les programmes devraient, autant que faire se peut, être mis en oeuvre en partenariat avec d'autres organisations et parties prenantes, y compris avec des Membres de Secteur, des Associés, des établissements universitaires, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions du système des Nations Unies, afin de tirer parti des incidences des produits et services mis au point dans le cadre de ces programmes.

Initiatives régionales et autres projets

13 La CMDT a adopté cinq initiatives régionales correspondant chacune à une région en développement. L'exécution de ces initiatives régionales sera effectuée au titre de l'objectif correspondant du PABa. Les initiatives régionales ont pour objet de traiter différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC, par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en oeuvre des projets. Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets sont élaborés et mis en oeuvre afin de répondre aux besoins de la région. Les produits et services qui seront élaborés dans le cadre des initiatives régionales, afin d'atteindre les objectifs et résultats correspondants décrits dans la contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT, seront identifiés dans les descriptifs de projet pertinents.

14 Conformément à la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en oeuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement, afin de faciliter et d'améliorer le développement des télécommunications/TIC, l'UIT‑D propose, organise et coordonne une assistance en matière de coopération technique dans le cadre d'initiatives et de projets régionaux.

Présidents et Vice-Présidents du GCDT et des Commissions d'études de l'UIT‑D

15 En application de la Résolution 61 (Rév.Buenos Aires, 2017), la Conférence a adopté la composition du Bureau du GCDT et nommé le Président et les Vice-Présidents du GCDT, comme indiqué dans l'**Annexe 1**. La Conférence a aussi nommé les Présidents et les Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-D, comme indiqué dans l'**Annexe 2**.

Résolutions et Recommandations

16 La Conférence a approuvé 42 Résolutions révisées et quatre nouvelles Résolutions, et a supprimé six Résolutions, parmi lesquelles cinq ont été regroupées avec des Résolutions existantes. L'**Annexe 3** présente la liste des Résolutions révisées approuvées par la CMDT-17. L'**Annexe 4** contient la liste des nouvelles Résolutions approuvées par la CMDT-17. L'**Annexe 5** indique les Résolutions supprimées par la CMDT-17.

Questions confiées aux commissions d'études

17 La CMDT-17 a adopté sept Questions pour chacune des Commissions d'études 1 et 2. Les Commissions d'études de l'UIT-D sont chargées d'élaborer des rapports, des lignes directrices et des recommandations sur la base des contributions que les membres soumettent pour examen à leurs membres. Les données sont recueillies grâce à des enquêtes, des contributions et des études de cas, et mises à la disposition des membres, qui peuvent les consulter facilement en utilisant les outils de gestion de contenus et de publication sur le web. Les commissions d'études examinent des Questions relatives aux télécommunications/TIC précises qui sont axées sur les tâches et sont prioritaires pour les Membres de l'UIT‑D, afin d'aider ces derniers à atteindre leurs objectifs dans le domaine du développement.

18 Les produits approuvés par les Commissions d'études de l'UIT-D, et les documents de référence connexes sont utilisés pour faciliter la mise en oeuvre de politiques, de stratégies, de projets et d'initiatives spéciales dans les Etats Membres. Ces activités permettent en outre d'étoffer la base des connaissances partagées par les membres. Des réunions traditionnelles, des forums électroniques et des réunions offrant la possibilité de participer à distance permettent de faire part de sujets présentant un intérêt commun, dans une atmosphère propice à un débat ouvert, à l'échange d'informations et à la soumission de contributions d'experts sur les thèmes à l'étude. Les produits que les commissions d'études devront élaborer dans le cadre de l'étude des Questions seront définis dans le programme de travail correspondant à chaque Question.

Incidences financières des décisions adoptées par la CMDT-17

19 La Conférence a pris note du rapport de la Commission 2 de contrôle budgétaire (Document [WTDC-17/85](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0085/en)), qui décrit les incidences financières de la mise en oeuvre des initiatives régionales pour la période 2018-2021. Ce rapport est soumis au Conseil dans le Document [C18/62](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0062/en).

Célébrations du 25ème anniversaire de l'UIT-D

L'UIT‑D a été créé en 1992 par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle qui s'est tenue à Genève. Deux tables rondes ministérielles ainsi qu'un gala ont été organisés pour célébrer le 25ème anniversaire de l'UIT-D, au cours desquels des remerciements ont été adressés aux membres et aux partenaires de l'UIT pour leurs contributions. Tous les anciens directeurs du Bureau de développement des télécommunications (BDT) ont participé aux célébrations et ont reçu des prix spéciaux en remerciement de leur contribution au développement socio-économique dans le monde et de leur direction éclairée du BDT.

Annexe 1

Composition du Bureau du Groupe consultatif pour le
développement des télécommunications

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Bureau du GCDT** |
| Présidente: | Mme Roxanne McElvane Webber (Etats-Unis) |
| Vice-Présidents: | Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Présidente de la Commission d'études 1) |
| M. Ahmad Reza Sharafat (Président de la Commission d'études 2) |
| M. Christopher Kipkoech Kemei (Kenya) |
| M. Abdulkarim Ayopo Oloyede (Nigéria) |
| M. Hugo Darío Miguel (Argentine) |
| Mme Evelyn Katrina Sención (République dominicaine) |
| M. Al-Ansari Almashkbeh (Jordanie) |
| M. Tariq Al-Amri (Arabie saoudite) |
| M. Kishore Babu GSC Yerraballa (Inde) |
| M. Nguyen Quy Quyen (Viet Nam) |
| Mme Nurzat Boljobekova (Kirghizistan) |
| M. Arseny Plossky (Fédération de Russie) |
| M. Wim Rullens (Pays-Bas) |
| Mme Blanca Gonzalez (Espagne) |

Annexe 2

Liste des Présidents et des Vice-Présidents des Commissions d'études

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Commission d'études 1** |
| Présidente: | Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire) |
| Vice-Présidents: | M. Peter Ngwan Mbengie (Cameroun) |
| M. Amah Vinyo Capo (Togo) |
| M. Roberto Mitsuake Hirayama (Brésil) |
| M. Víctor Antonio Martínez Sánchez (Paraguay) |
| M. Ahmed Abdel Aziz Gad (Egypte) |
| Mme Sameera Belal Momen Mohammad (Koweït) |
| M. Yasuhiko Kawasumi (Japon) |
| M. Sangwon Ko (République de Corée) |
| M. Almaz Tilenbaev (Kirghizistan) |
| M. Vadym Kaptur (Ukraine) |
| Mme Amela Odobasic (Bosnie-Herzégovine) |
| M. Krisztián Stefanics (Hongrie) |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Commission d'études 2** |
| Président: | M. Ahmad Reza Sharafat (République islamique d'Iran) |
| Vice-Présidents: | M. Roland Yaw Kudozia (Ghana) |
| M. Henry Chukwudumeme Nkemadu (Nigéria) |
| Mme Celina Delgado Castellón (Nicaragua) |
| Mme Nora Abdalla Hassan Basher (Soudan)) |
| M. Nasser Al Marzouqi (Emirats arabes unis) |
| Mme Ke Wang (République populaire de Chine) |
| M. Ananda Raj Khanal (République du Népal) |
| M. Yakov Gass (Fédération de Russie) |
| M. Tolibjon Oltinovich Mirzakulov (Ouzbékistan) |
| M. Filipe Miguel Antunes Batista (Portugal) |
| M. Dominique Würges (France) |

Annexe 3

Liste des Résolutions révisées approuvées par la CMDT-17

| Résolutions révisées | Titre |
| --- | --- |
| RÉSOLUTION 1  | Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| RÉSOLUTION 2  | Etablissement de commissions d'études |
| RÉSOLUTION 5  | Renforcement de la participation des pays en développement aux activités de l'UIT |
| RÉSOLUTION 8  | Collecte et diffusion d'informations et de statistiques |
| RÉSOLUTION 9  | Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique |
| RÉSOLUTION 11  | Services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales, isolées et mal desservies et au sein des communautés autochtones |
| RÉSOLUTION 15  | Recherche appliquée et transfert de technologie |
| RÉSOLUTION 16  | Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays dont l'économie est en transition |
| RÉSOLUTION 17  | Mise en oeuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives régionales approuvées par les régions |
| RÉSOLUTION 18  | Assistance technique spéciale à la Palestine |
| RÉSOLUTION 20  | Accès non discriminatoire aux moyens, services et applications connexes modernes reposant sur les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication |
| RÉSOLUTION 21  | Coordination et collaboration avec les organisations régionales et sous‑régionales |
| RÉSOLUTION 22  | Procédures d'appel alternatives sur les réseaux de télécommunication internationaux et identification de leur origine dans le cadre de la fourniture de services internationaux de télécommunication |
| RÉSOLUTION 23  | Accès à l'Internet et disponibilité de l'Internet pour les pays en développement et principes de taxation applicables aux connexions Internet internationales |
| RÉSOLUTION 25  | Assistance aux pays ayant des besoins spéciaux: Afghanistan, Burundi, Erythrée, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie et Timor‑Leste |
| RÉSOLUTION 30  | Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 |
| RÉSOLUTION 31  | Travaux préparatoires régionaux pour les conférences mondiales de développement des télécommunications |
| RÉSOLUTION 34  | Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours |
| RÉSOLUTION 37  | Réduction de la fracture numérique |
| RÉSOLUTION 40  | Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités |
| RÉSOLUTION 43  | Assistance dans le domaine de la mise en oeuvre des Télécommunications mobiles internationales et des réseaux futurs |
| RÉSOLUTION 46  | Assistance en faveur des peuples et des communautés autochtones par le biais des technologies de l'information et de la communication |
| RÉSOLUTION 47  | Mieux faire connaître et appliquer les Recommandations de l'UIT dans les pays en développement, y compris les essais de conformité et d'interopérabilité des systèmes produits sur la base de Recommandations de l'UIT |
| RÉSOLUTION 48  | Renforcement de la coopération entre régulateurs de télécommunications |
| RÉSOLUTION 55  | Intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la perspective d'une société de l'information inclusive et égalitaire |
| RÉSOLUTION 58  | Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers |
| RÉSOLUTION 59  | Renforcer la coordination et la coopération entre les trois Secteurs sur des questions d'intérêt mutuel |
| RÉSOLUTION 62  | Evaluation et mesure de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques |
| RÉSOLUTION 63  | Attribution des adresses IP et mesures propres à faciliter le déploiement du protocole IPv6 dans les pays en développement |
| RÉSOLUTION 64  | Protection et appui pour les utilisateurs/consommateurs de services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication |
| RÉSOLUTION 66  | Les technologies de l'information et de la communication et les changements climatiques |
| RÉSOLUTION 67  | Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants |
| RÉSOLUTION 69  | Faciliter la création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique, en particulier pour les pays en développement, et coopération entre ces équipes |
| RÉSOLUTION 71  | Renforcement de la coopération entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement |
| RÉSOLUTION 73  | Centres d'Excellence de l'UIT |
| RÉSOLUTION 75  | Mise en oeuvre du Manifeste Smart Africa et appui au développement du secteur des technologies de l'information et de la communication en Afrique |
| RÉSOLUTION 76  | Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de l'autonomisation socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes |
| RÉSOLUTION 77  | Les technologies et les applications large bande au service de la croissance et du développement accrus des services de télécommunication/d'information et de communication et de la connectivité large bande |
| RÉSOLUTION 78  | Renforcement des capacités pour lutter contre le détournement et l'utilisation abusive des ressources de numérotage du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT |
| RÉSOLUTION 79  | Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans la lutte contre la contrefaçon de dispositifs de télécommunication/d'information et de communication et le traitement de ce problème |
| RÉSOLUTION 80  | Etablir et promouvoir des cadres de l'information sécurisés dans les pays en développement afin de faciliter et d'encourager les échanges d'informations économiques par voie électronique entre partenaires économiques |
| RÉSOLUTION 81  | Perfectionnement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |

Annexe 4

Liste des nouvelles Résolutions approuvées par la CMDT‑17

|  |  |
| --- | --- |
| Nouvelles Résolutions | Titre |
| PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [PLEN-1] | Assistance spéciale et appui au Gouvernement de la Libye pour la reconstruction de ses réseaux de télécommunication |
| PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [COM3-1] | Lutter contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles |
| PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [COM3-2] | Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale |
| PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [COM4-1]  | Utilisation au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité |

Annexe 5

Liste des Résolutions supprimées par la CMDT‑17

|  |  |
| --- | --- |
| Résolutions supprimées | Titre |
| RÉSOLUTION 32 | Coopération internationale et régionale relative aux initiatives régionales (Regroupée avec la Résolution 17) |
| RÉSOLUTION 35 | Soutien au développement du secteur des technologies de l'information et de la communication en Afrique (Regroupée avec la Résolution 75) |
| RÉSOLUTION 39 | Programme de connectivité pour les Amériques et Plan d'action de Quito (Supprimée) |
| RÉSOLUTION 50 | Intégration optimale des technologies de l'information et de la communication (Regroupée avec les Résolutions 37 et 54) |
| RÉSOLUTION 54 | Applications des technologies de l'information et de la communication (Regroupée avec les Résolutions 37 et 50) |
| RÉSOLUTION 68 | Assistance aux peuples autochtones dans le cadre des activités menées par le Bureau de développement des télécommunications au titre de ses programmes associés (Regroupée avec la Résolution 46) |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_